17H17 (3)

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	interpellation urgente
Titre :	À Beaulieu, on lave plus blanc que blanc mais à quel prix ?
Initiant-e(-s) :	Olivier Bloch et consorts et consorts

Les conséquences humaines, éthiques et financières de l'affaire « Beaulieu » devenue « Marc Porchet » soulèvent des questions importantes. Les coûts engagés par la Ville de Lausanne ont été conséquents et inconnus de ce Conseil à ce jour. Les suites probables en matière de justice civile soulèvent de nouvelles questions importantes et aux conséquences financières non négligeables.

L'affaire Beaulieu, qui s'est rapidement transformée en une affaire « Marc Porchet », a suscité de nombreuses réactions et interrogations, au sein de ce plénum et au-delà de ces murs jusqu'au Tribunal Cantonal.

Sur la base d'un audit commandé par la Ville de Lausanne, ancien secrétaire général de la Fondation de Beaulieu, M. Porchet a été licencié puis poursuivi par la Ville devant la justice. Subissant une tempête médiatique, M. Porchet a vécu 7 ans de combats judiciaires.

Des années de procédure qui se soldent, par un acquittement de toutes les charges pénales qui pesaient sur lui.

Cependant, les conséquences humaines et financières de cette affaire sont considérables et méritent une analyse approfondie.

Je tiens là à préciser que je ne connais pas M. Porchet. Je ne souhaite pas m'exprimer ici sur les faits qui lui ont été reprochés, la justice ayant fait son travail à ce sujet. Toutefois, il est de notre devoir, en tant qu'élus, d'examiner et de s'interroger sur les conséquences d'une telle procédure, tant sur le plan humain pour la personne concernée, que sur le plan éthique et sur le plan financier pour la ville. Les élus du Conseil Communal doivent recevoir des réponses claires et en tirer les conséquences qui s'imposent.

Trois procès, et, chaque fois, M. Porchet fut acquitté. Trois procès qui laissent un goût d'acharnement, une impression que le coupable idéal était désigné d'avance. Notre engagement nous oblige à défendre l'éthique, la transparence et la responsabilité dans la gestion des affaires publiques. Nous devons nous assurer que les décisions prises au nom de la collectivité sont justifiées, équitables et responsables.

Conseil communal de Lausanne

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1.Quelles sont les conséquences humaines et éthiques des poursuites engagées par la Ville de Lausanne ?

2. Quelles ont été les conclusions définitives de la justice concernant les poursuites engagées ?

3. Quels résultats ont été obtenus par la ville à la suite de ces poursuites judiciaires ?

4. Qui a financé les poursuites judiciaires : la Ville de Lausanne ou Beaulieu SA ?

5. Quel a été le coût total engagé par la Ville de Lausanne/Beaulieu SA pour les poursuites judiciaires dans cette affaire ?

6. Qui a pris la décision d'engager ces poursuites judiciaires ?

7. Qui a pris la décision d'engager des recours et sur quelles bases ?

8. Quelles peuvent être les suites de cette affaire en matière de justice civile ?

9. Quel est le nombre de poursuites engagées en matière de justice civile contre la Ville de Lausanne ainsi que contre la fondation de Beaulieu respectivement Beaulieu SA ?

10.Qui prendra en charge financièrement les prochaines procédures judiciaires, la Ville ou Beaulieu SA ?

11.Quelle sera la politique de recours de la Ville et/ou Beaulieu SA concernant les prochaines procédures dans cette affaire ?

12.Qui assumera financièrement les prochains dommages et intérêts éventuels ?

13. La Ville ou la fondation de Beaulieu cherchent-elles une conciliation dans cette affaire ?

14.Comment la Ville entend gére les conséquences humaines et éthiques que les poursuites engagées ont eu sur Marc Porchet ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses à mes questions.

Lausanne, le 18 mars 2025

M. Olivier BLOCH

Virginie Cavalli

Signataire(s) :

Mme Marlène BÉRARD

M. Matthieu DELACRÉTAZ

Mathilde Maillard

M. Maurer Pertallaz

Mme Coralie DUMOULIN

M. Nicolas HURNI

M. Paulraj KANTHIA

Mme Klesta KRASNIQI

M. Yann LUGRIN

P. Pirou